

Aux Comités Régionaux pour diffusion aux :
- Clubs
- Comités départementaux
- Membres des commissions techniques

Réf : CTR/2018-2019/033

Affaire suivie par Julie ROUSSEL : julie.rousseau@ffgym.fr

Objet : Formation continue des Juges AEROBIC N2, N3 et N4

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre connaissance de la date et modalités de l'offre de formation continue des juges diplômés N2, N3 et N4 en Gymnastique Aérobie.

La journée sera encadrée par Claire CHEDEVILLE

DATE ET LIEU

Dimanche 13 janvier 2019 de 10h30 à 16h30

Maison des Sports

Comité régional Gymnastique Pays de la Loire

44, Rue Romain Rolland

44000 NANTES

PUBLIC CONCERNE

Tout juge N2 à N4 motivé et impliqué dans le jugement, soucieux de la pertinence des notes posées en compétition. Cette journée est également ouverte aux juges N1 qui souhaitent prendre des informations sur le jugement des filières nationales.

OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE N2, N3, N4

Rappel de la réglementation en vigueur pour la saison
Développement de l'expertise d'analyse des différents secteurs de jugement A, E et D (Focus sur l'évaluation des porter, collaboration, acrobatie, transition, touche, chute...)
Notation vidéo de routines complètes par secteur de jugement
Harmonisation du jugement avec les directives fédérales avant le début des compétitions

COÛT FORMATION : Les tarifs des actions de formation sont fixés comme suit pour cette action:

- Formation continue : 40 €

Cependant, afin d'alléger le coût pour le stagiaire et clubs, le Regroupement en synergie avec les 3 régions a décidé de prendre une partie des frais charge déduite dès l'inscription **sous conditions suivantes :**

- **Un accompagnement aux clubs conventionnés 2018/2019**
- **(attestation du comité régional concerné à fournir avec l'inscription)**
- **Un accompagnement si règlement avant date précisée ci-dessous**

Par conséquent, les prix demandés aux clubs (participation regroupement déduite) seront les suivants :

Coût formation continue N2, N3, N4 :

10 € pour clubs conventionnés et règlement *avant le 24 décembre 2018*

20 € pour clubs **non conventionnés** et règlement *avant le 24 décembre 2018*

30 € pour clubs conventionnés et règlement **après** le 24 décembre 2018
40 € pour clubs **non conventionnés** et règlement effectué **après** le 24 décembre 2018

Règlement :

- **Par chèque bancaire à l'ordre de :** COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE (CPTÉ REGROUPEMENT)
- **Par virement bancaire :** RIB en annexe

N'oubliez pas, si vous êtes concernés d'utiliser les aides à la formation par le biais des différents organismes OPCA (UNIFORMATION etc...) toutes les informations sur ces demandes de prises en charge sont disponibles sur le site FFG .

En cas d'absence **ou** d'annulation avant la formation, les frais d'inscription (25 €) ne seront pas remboursés.

Repas du midi : libre . Possibilité de venir avec son pic nique

INSCRIPTION : à l'aide du formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous IMPERATIVEMENT **avant le 5 janvier 2019 :**

Je vous ai invité à remplir un formulaire :

[Formation continue juges Aérobie- 13 janvier 2019- NANTES](#)

à renseigner impérativement avant le 5 janvier 2019

REmplir le formulaire

Pour tout renseignement technique, contactez Julie ROUSSEL (julie.rousseau@ffgym.fr ou 06.70.14.60.04) ou votre responsable régional.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement
B. BAGUELIN**

**Le Délégué Fédéral
Luc LE ROY**



C.P.I : DTRG -CTE -Responsable des juges - Encadrement

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur ou Madame.....

Père, mère, tuteur de,

NOM : PRENOM:.....

Né(e) le :

N° DE SECURITE SOCIALE :

Groupe Sanguin :

Demeurant à :

Téléphone :

Traitement médical ou allergies :

1) Déclare autoriser mon fils - ma fille, à participer aux différentes activités proposées durant les stages de formation de juges AEROBIC aux dates suivantes :

✓ du 13 janvier 2019 à NANTES

2) Déclare autoriser, responsable du stage à faire pratiquer sur le mineur, les interventions chirurgicales d'urgences éventuelles, sous anesthésie, selon les prescriptions du médecin.

OUI*

NON*

Le signataire voudra bien ajouter de sa main au-dessous de la date, la mention
« LU ET APPROUVE, BON POUR AUTORISATION »

A Le.....

SIGNATURE

* Rayer les mentions inutiles